

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE
Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 97/03)

Date d'adoption de la décision	7.12.2007
Aide n°	N 837/06
État membre	Italie
Région	Abruzzo
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Accordi di programma — Abruzzo
Base juridique	Decreto Ministeriale 25 maggio 2000 «Adozione del VI Piano nazionale della pesca e dell'acquacoltura 2000/2002». Legge 41 del 17 febbraio 1982 «Piano per la razionalizzazione e lo sviluppo della pesca marittima». Legge Regionale (Abruzzo) n. 22 del 5 agosto 2004 «Nuove disposizioni in materia di politiche di sostegno all'economia ittica». Delibera di Giunta Regionale d'Abruzzo del 29 novembre 2006
Type de la mesure	Régime d'aide
Objectif	Modernisation de la filière de la pêche régionale au moyen d'actions de divulgation et d'assistance technique; promotion du développement du secteur à l'aide d'actions de formation et de mise à jour professionnelle, en vue de la création de nouvelles entreprises et de personnel spécialisé, de l'informatisation du secteur et de la simplification des procédures administratives
Forme de l'aide	Subvention directe aux associations de producteurs
Budget	—
Intensité	—
Durée	24 mois dès le commencement des activités
Secteurs économiques	Associations professionnelles du secteur de la pêche et de l'aquaculture
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Regione Abruzzo Direzione Agricoltura, Foreste e Sviluppo Rurale Alimentazione Caccia e Pesca Servizio Economia Ittica e Programmazione Venatoria — DH/18 Via Catullo, 17 I-62127 Pescara
Autres informations	Rapport d'application

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	26.2.2008
Aide n°	N 571/07
État membre	Belgique
Région	Vlaanderen
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Afzetbevorderingsactiviteiten voor de visserij- en de aquacultuursector Actions de promotion dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture
Base juridique	Besluit van de Vlaamse regering van 4 februari 1997 betreffende de verplichte bijdragen bestemd voor de promotie en afzetbevordering van de Vlaamse producten van de sectoren landbouw, tuinbouw en visserij (BS 18 maart 1997) Zoals gewijzigd op 10 november 2006 (BS 11 december 2006)
Type de la mesure	Régime d'aide
Objectif	Aide au secteur de la pêche
Forme de l'aide	Aides individuelles
Budget	440 000 EUR par an, avec un budget total de 1 320 000 EUR
Intensité	Jusqu'à 100 %
Durée	Non limitée
Secteurs économiques	Secteur de la pêche
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	VLAM Ellipsegebouw 1 ^e verdieping Koning Albert II laan 35 B-1030 Brussel
Autres informations	Rapport annuel

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/
